

---

Présidence : Luxembourg

## 734<sup>e</sup> SÉANCE PLÉNIÈRE DU FORUM

1. Date : Mercredi 13 novembre 2013

Ouverture : 10 h 05  
Clôture : 11 heures

2. Président : Ambassadeur H. Wurth

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : DIALOGUE DE SÉCURITÉ

*Exposé intitulé « Maîtrise des armements en Europe » par M. A. Mikhnenko, Directeur adjoint du Centre d'études sur l'armée, la conversion et le désarmement, Kiev (Ukraine) : Président, M. A. Mikhnenko (FSC.DEL/182/13 OSCE+) (FSC.DEL/182/13/Add.1 OSCE+), Lituanie-Union européenne (l'ex-République yougoslave de Macédoine et le Monténégro, pays candidats ; l'Albanie et la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi qu'Andorre, l'Arménie, la Moldavie, Saint-Marin et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (FSC.DEL/184/13), Suisse (également au nom de la Serbie) (annexe), États-Unis d'Amérique, Grèce, Fédération de Russie, Allemagne, Espagne*

Point 2 de l'ordre du jour : DÉCLARATIONS GÉNÉRALES

Aucune déclaration

Point 3 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

a) *Invitation à participer à un questionnaire en ligne sur le personnel civil et militaire qui collabore aux organisations de défense* : Suisse

b) *Atelier sur l'évaluation de la mise en œuvre et le rôle de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité des Nations Unies dans la réalisation des*

*objectifs de non-prolifération et de désarmement, qui a eu lieu à Kiev les 5 et 6 novembre 2013* : Représentant du Centre de prévention des conflits, Ukraine

- c) *Lettre du Président du FCS au Président en exercice de l'OSCE sur la contribution du FCS au processus Helsinki+40 (FSC.DEL/183/13 Restr.)* : Azerbaïdjan, Président

4. Prochaine séance :

Mercredi 20 novembre 2013 à 10 heures, Neuer Saal



---

**734<sup>e</sup> séance plénière**

Journal n° 740 du FCS, point 1 de l'ordre du jour

**DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE LA SUISSE**  
**(ÉGALEMENT AU NOM DE LA SERBIE)**

Monsieur le Président,  
Excellences,  
Chers collègues,

La Suisse, de concert avec la Serbie, souhaite chaleureusement la bienvenue au FCS à Monsieur Anton Mikhnenko et le remercie de son exposé détaillé et d'avoir présenté des approches possibles pour des débats constructifs.

La maîtrise des armements, le désarmement et le renforcement de la confiance et de la sécurité font partie intégrante de la sécurité en Europe. La Suisse et la Serbie partagent par conséquent l'avis que l'OSCE pourrait être mieux utilisée en tant que plateforme pour contribuer au débat sur l'avenir de la maîtrise des armements et des mesures de confiance et de sécurité (MDCS) entre les 57 États participants.

La Suisse et la Serbie garderont la question de la maîtrise des armements et des MDCS inscrite en tant que priorité à l'ordre du jour de la première dimension durant nos présidences consécutives en 2014 et 2015, aux fins de renforcer leur rôle dans l'architecture de sécurité euro-atlantique et eurasienne. Nous comptons utiliser les avantages et les possibilités uniques de l'OSCE pour faire avancer le dialogue, entre autres en instaurant un climat de confiance.

Outre la création de conditions-cadres favorables, la Suisse et la Serbie réaffirment la nécessité d'appliquer pleinement les engagements existants de l'OSCE. Ils se prêtent bien au renforcement de la transparence et à l'instauration de la confiance. Même si le Document de Vienne 2011 sur les MDCS ne peut prendre la place de ces engagements, il complète les régimes juridiquement contraignants qui existent. Le Document de Vienne a beaucoup de potentiel de développement.

De plus, nous étudierons de nouveaux moyens de stimuler le travail sur la maîtrise des armements conventionnels et les MDCS grâce au processus Helsinki+40. La Suisse et la Serbie se félicitent donc du débat sur la maîtrise des armements et les MDCS mené dans le cadre du processus Helsinki +40.

Je vous demanderais de bien vouloir joindre la présente déclaration au journal de ce jour.

Merci de votre attention.